Avis public

Montréal

Séance publique du Conseil du patrimoine de Montréal
Citation à titre de monument historique de la maison Mary Dorothy Molson
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

À son assemblée du 24 novembre 2008, le conseil de la Ville a donné un avis de motion relatif au projet de règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Mary Dorothy Molson, située au 9095, boulevard Gouin Ouest ».

La citation d'un monument historique fait partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) accorde aux municipalités pour leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine.

Le Conseil du patrimoine de Montréal tiendra une séance consacrée à l'audition des représentations des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet :

Le mardi 27 janvier 2009, à 19 h
Bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600

La documentation relative à ce projet est disponible aux endroits suivants :

- Direction du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, R-134
- Bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal : ville.montreal.qc.ca/cpm

Afin de faciliter la planification de cette séance publique, les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur le projet sont invités à faire connaître à l'avance leur intention d'y participer, en s'inscrivant auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

Renseignements : Conseil du patrimoine de Montréal 514 872-4055

Montréal, le 16 janvier 2009

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon